

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2018

26x18

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6.02.92 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

A cet effet, un rapport a été établi pour servir de base à celui-ci.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du document ci-joint procède à ce débat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 23 Février 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

RAPPORT PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

La loi du 6 Février 1992 « administration territoriale de la République » dispose que les collectivités locales doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires et les priorités à afficher dans le budget primitif en donnant une information sur la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a accentué l'information des conseillers municipaux, notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et sur les aspects relatifs aux dépenses de personnel.

Le contenu du ROB, ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n°2016-841 du 24/06/2016.

Ce débat constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'environnement économique (contexte externe) et sur la situation financière de la collectivité (contexte interne)
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au Budget

Il permet d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution de la situation financière de la collectivité en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Sur la base de ce rapport je vous propose de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018.

Le rapport est articulé autour de 3 parties :

- 1- L'environnement économique et le projet de loi de finances 2018
- 2- La situation financière de la ville et une projection sur l'année 2017
- 3- Les orientations budgétaires pour 2018

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES POUR 2018

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES ET EUROPEENNES

La croissance mondiale

Selon les prévisions du Fonds monétaire international publiées le 22 janvier 2018, l'économie mondiale devrait progresser de 3,9% en 2018, après 3,7% en 2017.

→ Une large reprise de la croissance :

Ces derniers mois, la croissance s'est accélérée dans quelques 120 pays, constituant les trois quarts du PIB mondial. Il s'agit de la reprise la plus large et synchronisée depuis 2010, note le FMI, qui souligne des performances bien meilleures qu'attendues en Asie et en Europe.

→ Le réforme fiscale américaine stimule l'activité à court terme :

A court terme, le FMI prévoit que la réforme fiscale américaine, votée avant Noël instaurant une baisse d'impôt de 1 450 Milliards de dollar sur 10 ans au profit notamment des ménages et des entreprises, stimule l'activité.

Cependant, le déficit de la balance commerciale américaine qui en résultera, cumulé à la nature temporaire des dispositions fiscales, devrait être préjudiciable pour la croissance mondiale à compter de 2022.

→ Des risques à moyen terme :

Le FMI cite, notamment, la menace d'une correction sur les marchés, si l'inflation et les taux d'intérêt aux États-Unis remontent plus vite que prévu et met en garde contre le risque de nouvelles barrières

commerciales, au moment où les États-Unis, le Mexique et le Canada renégocient leur accord de libre-échange, l'Aléna et où l'Union européenne discute du Brexit.

La croissance dans la zone EURO :

La reprise se consolide ; elle s'accélère depuis fin 2016 et devrait atteindre 2,1% en 2018 selon les prévisions de la commission européenne. Les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, c'est à dire : l'accélération du commerce mondial, une inflation encore faible et une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit.

L'accélération prévue des créations d'emplois devrait relancer la consommation, en dépit d'un retour progressif de l'inflation, attendue à 1,4% en moyenne en 2018.

Il est à noter également des risques politiques, Crise Catalane et Brexit, qui pourraient venir fragiliser cette croissance modérée.

La croissance française se maintiendrait en 2018 au niveau de 2017 à 1,7% après trois années de croissance plus modérée (entre 1,0% et 1,1%); le PIB, meilleur que prévu en 2017, devrait également progresser au même rythme l'an prochain, selon l'Insee. En effet, les clignotants de l'économie française sont repassés dans le vert en retrouvant leurs niveaux avant la crise de janvier 2008. Le pouvoir d'achat repart alors que le taux de chômage devrait chuter à 9,4 %. Les prévisions de l'Insee pour 2018 laissent présager une année dynamique.

LES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Projet de programmation des Finances Publiques 2018-2022 - La loi de finances pour 2018

Déficit et dette public :

En 2018, le Gouvernement prévoit une croissance à 1,7% et une baisse de la dépense publique de 0,7 point, permettant une baisse des prélèvements obligatoires, du déficit public et une stabilisation de la dette publique à 96,9% du PIB.

Le déficit public de 2,9% du PIB en 2017 et le déficit estimé de 2,8% en 2018 auront, pour objectif au niveau européen, de sortir de la procédure de déficit excessif dès 2018. En 2022, le déficit public devrait être proche de 0%.

Les collectivités sont associées à l'effort de redressement pour 13 milliards d'euros, sur cinq ans, au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, notamment grâce au mécanisme de contractualisation auprès de 340 collectivités.

Les collectivités concernées sont les Régions, les Départements, la Métropole de Lyon et les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 Millions d'euros en 2016.

Pour ces collectivités, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est fixé à +1,2% par an jusqu'en 2022, ce qui revient avec une inflation de 1,4%, à diminuer les dépenses de fonctionnement de 0,2%.

Réforme de la taxe d'habitation :

Matérialisée par l'article 3 du projet de loi de Finances pour 2018, la réforme de la taxe d'habitation a un double objectif.

D'un côté, il s'agit d'exonérer 80% des ménages de TH au titre de leur habitation principale. Néanmoins, compte tenu du coût de la mesure, d'environ 10 milliard d'euros, il est prévu d'échelonner son entrée en vigueur sur trois années, par abattement, 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020.

De l'autre côté, la réforme ne doit pas pénaliser les collectivités en mettant en place une réforme fiscalement neutre. Ainsi en 2018 le dégrèvement au profit du contribuable sera versé aux collectivités par l'Etat.

La DGF du bloc communal :

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations. Après quatre années de baisse de dotations, les concours financiers de l'État se stabilisent à 30,98 milliard d'euros (+0,4 %).

Soutien à l'investissement :

L'article 157 de la loi de Finance crée une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de 665 milliards pour 2018, qui pérennise les enveloppes exceptionnelles de soutien à l'investissement mises en place en 2016 dans le contexte de réduction des dotations.

Revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation automatique :

Enfin, les bases fiscales des locaux d'habitations seront désormais adossées à l'inflation constatée. L'article 99 de la loi de Finance, a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté en fonction de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et N-2, soit +1.2% pour 2018.

Majoration de la dotation pour titres sécurisées :

La DTS s'élèvera à 8 580€ par an et par station en fonctionnement, au lieu de 5 030€.

Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique :

La loi de Finance 2018 ré-instaurer le jour de carence pour les agents de la fonction publique afin de résorber les absences pour raison de santé de courte durée.

DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

| Données en K€ | 2 014 | 2 015 | 2016 | 2017 |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| Recettes de gestion | 28 033 | 28 569 | 29 271 | 28 677 |
| Dépenses de gestion | 25 493 | 25 783 | 25 617 | 26 540 |
| Epargne de gestion | 2 541 | 2 786 | 3 654 | 2 138 |
| Epargne brute (hors cessions) | 2 303 | 2 613 | 3 672 | 4 163 |
| Epargne nette | 1 588 | 1 893 | 2 952 | 3 443 |

Les données relatives à l'exercice 2017 sont estimées et seront affinées à la production du compte administratif 2017.

*Rappel : l'Epargne brute correspond + le résultat financier et exceptionnel – les intérêts de la dette
L'épargne disponible correspond à l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette, il s'agit de la capacité d'autofinancement*

Les tensions financières ont commencé à se matérialiser sur notre budget en 2014 avec -455 K€ de recettes de fonctionnement (DGF et FPIC) et un alourdissement de nos charges de personnel de 564 K€ (issue des mesures de réforme catégorie B et C augmentation du SMIC et des cotisations retraites + réforme rythme scolaire).

En 2015 : 1.2 M€ ont été ponctionnés sur nos ressources (DGF, FPIC, Pénalités SRU).

En 2016 : 920 K€ ont été ponctionnés sur nos ressources (DGF – 603 K€ - Pénalités SRU -317 K€).

En 2017 : 995 K€ ont été ponctionnés sur nos ressources (DGF – 346 K€ - Pénalités SRU - 649 K€)

En 3 ans nos recettes de fonctionnement ont été réduites de plus de 3 M€.

Face à ces tensions majeures un plan d'action d'économies en fonctionnement a été mis en œuvre en 2015 et poursuivi en 2016 qui a permis de freiner la progression de la masse salariale et des charges courantes. Cependant les possibilités d'économies de gestion s'épuisent devant le caractère incompressible des dépenses nécessaires à la fourniture des services publics à la population, les évolutions réglementaires imposant des normes à respecter, et les réformes impactant les charges de personnel.

L'effet ciseau constaté entre l'évolution des dépenses de gestion + 3.6% et les recettes de gestion qui baissent de 2% a été contrebalancé par la mise en place d'une politique de gestion patrimoniale pour poursuivre les investissements majeurs lancés ces dernières années.

Les résultats provisoires obtenus sur l'exercice 2017 démontrent les effets de ces actions avec une épargne nette en progression de 17%.

Les grandes tendances du compte administratif 2017

Les premières estimations des comptes 2017 seront affinées à la production du compte administratif qui donnera lieu à un rapport d'analyse détaillé.

La section de fonctionnement

Les dépenses de gestion de la collectivité (dépenses courantes hors éléments financiers, exceptionnels et opérations d'ordre) après un recul de -0.65% en 2016 s'inscrivent en hausse de 3.6%.

Les charges à caractère général qui représentent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services après deux années de baisse importante (- 5.5% en 2016 et -6% en 2015) progressent de +4.4%.

La masse salariale progresse de +2.4% après +1.7 % en 2016 et + 1.3% en 2015.

Malgré les mesures prises pour contenir ce poste (réduction des heures supplémentaires, des vacataires, non remplacement intégral des départs à la retraite, mesures adoptées contre l'absentéisme...), les collectivités sont soumises aux décisions nationales qui seront détaillées dans la partie relative aux ressources humaines.

Quant aux recettes de gestion elles baissent de 2% après une progression de 2.6% en 2016.

Ceci est dû principalement à une quasi stagnation des produits fiscaux +0.4%, à la baisse de la DGF de 30% et au refus de la Métropole de reverser le supplément de Dotation de solidarité Communautaire aux communes du Pays d'Aix perçu précédemment (175 K€ pour la commune). A signaler le dynamisme des droits de mutation avec 990 K€ contre 902 K€ en 2016 (et 1 169 K€ en 2015).

La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement qui comprennent notamment les acquisitions et les travaux sont en progression de 8.6% avec près de 9.2 M€ contre 8.4 M€ en 2016.

Depuis 2014 la commune investi en moyenne par an 9.6 M€.

S'agissant des recettes réelles d'investissement elles baissent de 12.6%% avec 8.1 M€ contre 9.3 Millions d'euros en 2016. En effet certaines demandes de versement de subvention faites au conseil départemental des Bouches du Rhône n'ont pu être honorées sur l'exercice 2017 et sont décalées sur l'exercice 2018. Par ailleurs, la commune a souscrit un emprunt inférieur à l'année précédente (1 M€ contre 2 M€ en 2016).

Signalons que le taux obtenu après mise en concurrence et négociation auprès du Crédit Mutuel est particulièrement compétitif : 1.15% sur 15 ans.

Ce qui signifie que la commune a autofinancé ses dépenses réelles d'équipement (dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) à hauteur de 88%.

La situation financière de la collectivité demeure saine avec un endettement maîtrisé et sans risque.

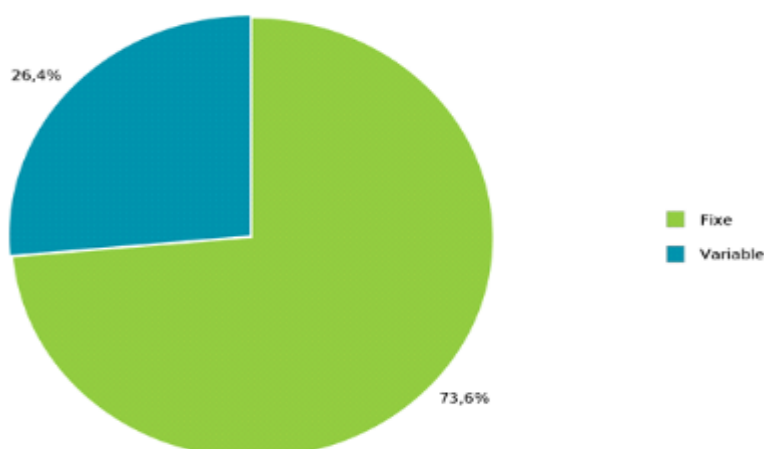
La Dette

NB : Au premier janvier 2018, et selon les dispositions de la loi NOTRe, la Métropole Aix Marseille Provence exercera les compétences liées à eau et l'assainissement ; de ce fait, deux emprunts ont été transférés au 01/01/18 pour un montant de 3,2 Millions d'euros.

Avec un encours de dette représentant 7.6 Millions d'euros au 01/01/2018 soit 373 €/habitant, la ville demeure très peu endettée comparativement aux collectivités de même strate démographique selon les dernières moyennes connues (2016) 1 095 €/habitant pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.

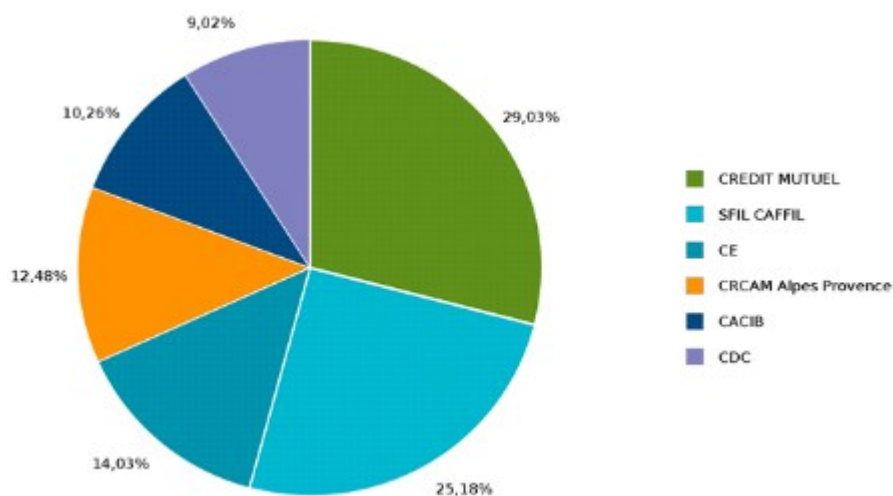
Le taux moyen de la dette est faible 1,81% grâce à une répartition d'encours équilibrée et à la souscription d'emprunt à taux variable dans un contexte de marché favorable.

La dette de la ville est composée à 73.58% de taux fixe et à 26.42% de taux variable. Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 2.20% et pour la dette à taux variable 0.72%.



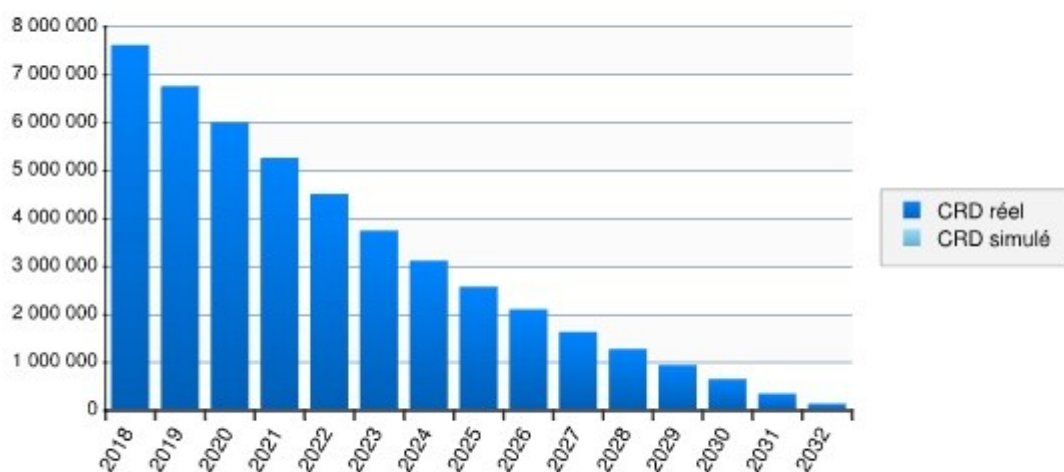
La dette de la commune compte 10 emprunts, contractés auprès de 6 groupes bancaires.

La politique menée sur les emprunts a toujours favorisé la souscription de produits financiers simples et maîtrisés en recherchant la diversité des partenaires financiers.



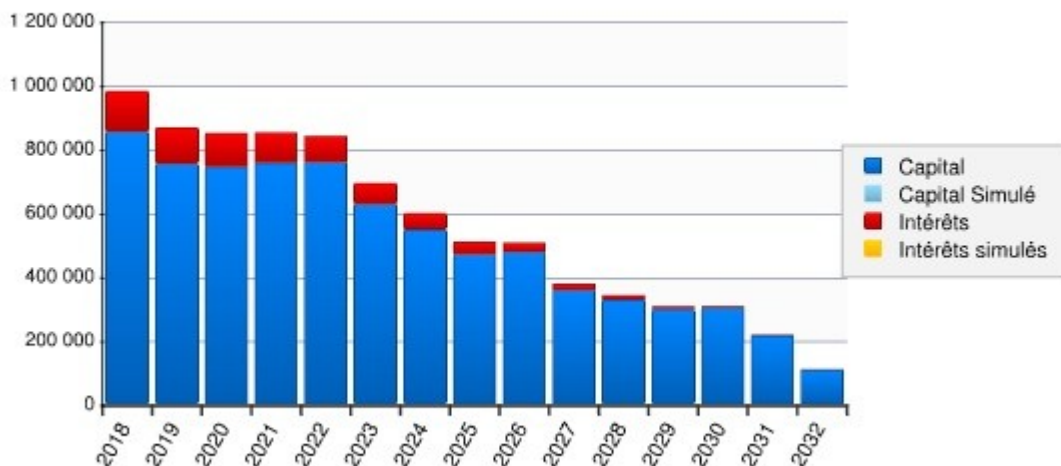
Il convient de souligner que la ville ne dispose pas de produits toxiques dans son encours de dette.

Evolution du CRD



Ce tableau permet de matérialiser l'évolution du capital restant dû (CRD) en fonction des échéanciers de remboursement, hors emprunts nouveaux qui viendraient à être souscrit en fonction du besoin de financement de la commune.

Flux de remboursement



La dette de la commune représente 24.38% des recettes de fonctionnement contre 70.55% pour la moyenne de la strate démographique (données 2016).

La capacité de désendettement s'élève à 1.79 ans d'épargne brute contre 5.19 ans pour la moyenne de la strate démographique de comparaison (donnés 2016).

Cet indicateur de solvabilité observé de près par les banquiers est très positif et permet de conserver des marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec la montée en charge des projets d'investissement.

LA FISCALITE

Evolution des bases d'imposition

| Année | 2015 | % d'évolution | 2016 | % d'évolution | 2017 | % d'évolution |
|-----------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
| Taxe d'Habitation | 26 060 175 | 5,26% | 26 369 773 | 1,19% | 26 497 684 | 0,49% |
| Taxe Foncier Bâti | 25 140 726 | 3,67% | 26 209 713 | 4,25% | 26 505 560 | 1,13% |
| Taxe Foncier non Bâti | 116 749 | -6,35% | 125 543 | 7,53% | 130 838 | 4,22% |

En 2017 les bases de Taxe d'habitation et de Foncier bâti progressent très faiblement.

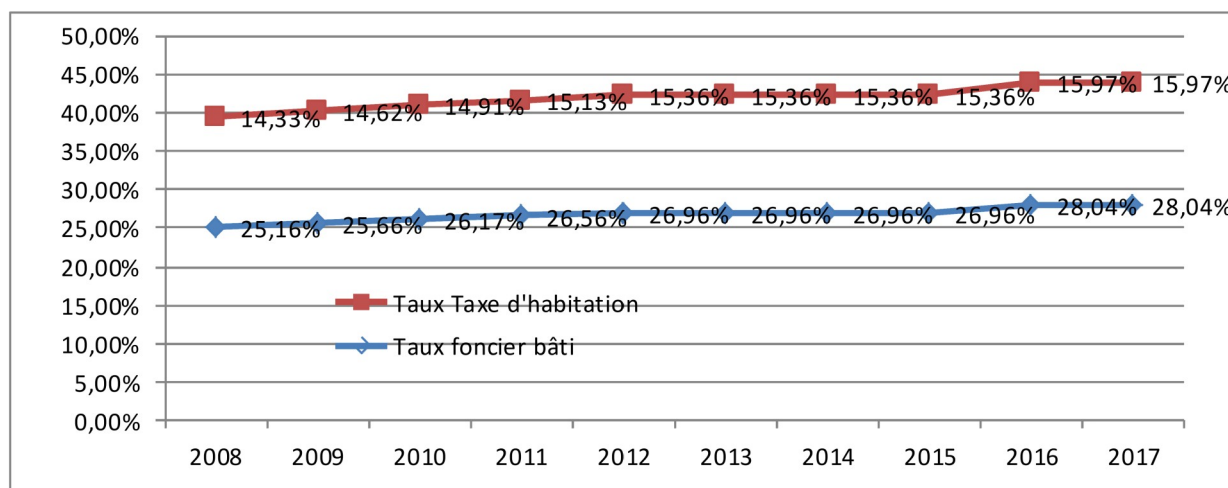
Pour la TH celles-ci ont été impactées par différentes mesures fiscales prévues par la loi de finances 2016 dont la suppression de la demie part supplémentaire de quotient familial pour certaines catégories de contribuables. La TH pèse pour 36% dans le produit fiscal perçu.

Il faut également souligner que dans le taux d'évolution des bases est inclus le coefficient de revalorisation des bases voté chaque année par le gouvernement et qu'il a été faible en 2017 +0.4%.

Les taux d'imposition

La ville a toujours adopté une stratégie de modération fiscale en recherchant un équilibre entre le recours au levier fiscal, le co-financement des services publics offerts par les usagers et l'emprunt.

La fiscalité directe représente 40.7% de nos recettes de gestion.



En dépit des tensions subies par le budget communal, il n'est pas envisagé de recourir à une hausse des taux d'imposition pour l'exercice 2018.

TROISIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Les recettes

L'exercice 2018 sera marqué par le transfert de plusieurs compétences à la Métropole qui occasionne une ponction sur l'attribution de compensation d'environ 1.9 M€ évaluée d'après les travaux de la CLECT.

Selon le principe de neutralité budgétaire des transferts cette réduction de ressources devrait se traduire par une réduction proportionnelle des dépenses. Nous pourrons faire le point en fin d'année pour examiner si cette neutralité est réelle.

Compte tenu des positions adoptées par le gouvernement la DGF devrait se maintenir et ne sera plus écrêtée de la contribution au redressement des comptes publics, l'impact financier de la hausse de la population sera connu à la notification.

Quant aux perspectives de croissance de nos recettes, elles demeurent limitées. Elles proviendront principalement de l'évolution prévisionnelle de nos bases d'imposition qui ne sera connue que courant Mars, et de la politique de gestion patrimoniale avec la vente de biens ou terrains communaux, ainsi que de l'augmentation ciblée de certains tarifs de services publics qui avaient été gelés en 2017.

Notons que la renégociation du contrat nous liant au centre d'enfouissement technique SUEZ Environnement devrait dynamiser la redevance d'occupation du domaine public.

Il est à noter une bonne nouvelle pour les finances communales : la sortie de la commune du constat de carence de logements sociaux qui a occasionné ces 3 dernières années un doublement de nos pénalités. Ceci grâce aux efforts de la commune reconnus par le Préfet dans le cadre du contrat de mixité sociale qui nous lie avec les services de l'Etat.

Signalons également la perte de la taxe d'aménagement qui était reversée à la commune en 2016 et 2017 et que la Métropole n'a pas reconduit malgré les interventions des conseils de territoire.

Cette recette a représenté 610 K€ en 2017.

Cette mesure est inéquitable car cette recette consiste en une participation au financement des équipements publics générés par les autorisations de construire délivrées. Ainsi la commune conserve la délivrance des permis de construire, le dimensionnement des équipements publics mais ne bénéficie plus de cette recette.

Les dépenses de fonctionnement

⇒ **Les Charges de personnel**

Le structure des effectifs

Rappel sur la méthode de recensement : Sont recensés les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, qui sont rémunérés **au 31 décembre 2017** et qui sont en **position d'activité**.

La structure des effectifs de la commune est répartie de la manière suivante:

| Structure des effectifs au 01/01/2018 |
|--|
| 433 agents titulaires ou stagiaires |
| 27 agents non titulaires sur emploi permanent |
| 43 agents non titulaires sur emploi non permanent (saisonnier ou occasionnel, contrat de droit privé....) |

- **Comparaison des effectifs :**

L'effectif des agents titulaires est stable. Au 01/01/2018 nous comptons 433 agents titulaires rémunérés comme au 01/01/2017. Ceci en raison du départ d'agents pour mutation (3), retraite

(10), détachement (1) et disponibilité (1) qui ont été compensés par des nominations de stagiaires (9), dont une dans le cadre de la prorogation de la loi Sauvadet), des recrutements par voie de mutation (6).

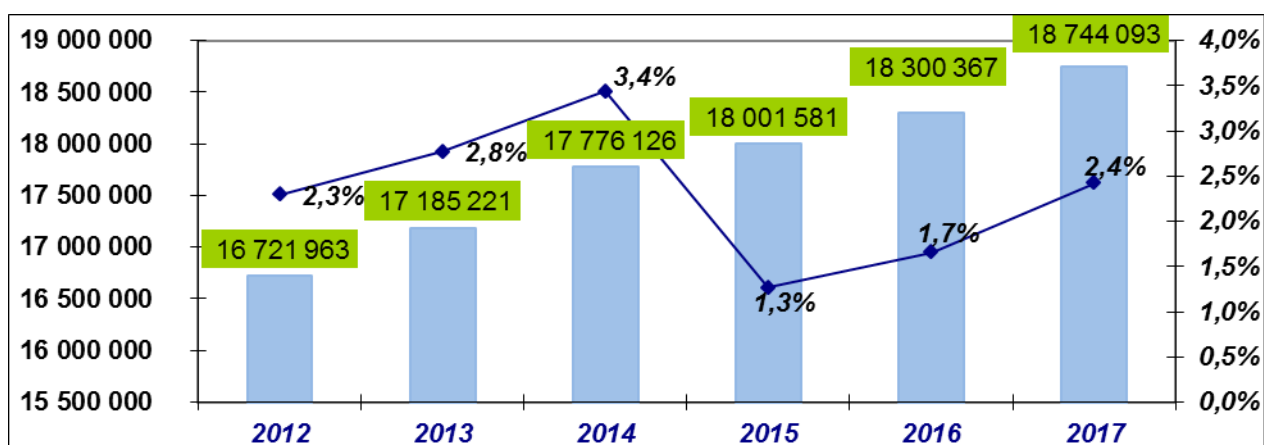
Concernant les agents non titulaires, l'effectif est en baisse puisqu'il est passé de 80 à 70 agents.

- **Prévision d'Évolution des effectifs en 2018:**

A l'heure actuelle :

- 8 départs sont connus : 5 à la retraite et 3 en mutation,
- 4 remplacements ont déjà été actés.

La Masse salariale



Après deux années de maîtrise significative en 2015 et 2016 l'évolution des charges de personnel ce poste évolue de 2.4% en 2017 du fait :

- de la revalorisation du point d'indice au 1er Février 2017,
- de la mise en œuvre du Protocole Parcours Carrière Rémunération ,
- de l'augmentation des cotisations retraites CNRACL et IRCANTEC,
- de l'augmentation du taux de Versement de Transport
- de l'augmentation des heures supplémentaires en raison de l'organisation des élections présidentielles et législatives.

De plus, il est à souligner que 219 agents ont bénéficié d'un avancement durant l'année 2017, soit d'échelon, soit de grade, soit d'une promotion interne.

Les Éléments de rémunération

| Les agents titulaires | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Traitement indiciaire | 8 383 292 | 8 539 911 | 8 779 437 |
| Régime indemnitaire (y compris la Prime de fin d'année) | 1 477 507 | 1 508 965 | 1 525 093 |
| NBI | 60 902 | 68 048 | 68 769 |
| Heures supplémentaires | 94 698 | 86 296 | 117 575 |
| Total | 10 016 399 | 10 203 220 | 10 490 874 |

| Les agents non titulaires | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Traitement brut | 1 114 043 | 1 134 286 | 1 240 302 |
| Régime indemnitaire (y compris la Prime de fin d'année) | 104 906 | 104 755 | 99 889 |
| Heures supplémentaires | 5 743 | 2 542 | 2 121 |
| Total | 1 224 692 | 1 241 593 | 1 342 312 |

Entre 2016 et 2017, malgré l'ensemble des mesures qui se sont imposées à la collectivité et que nous avons vu plus haut, la masse salariale a pu être maîtrisée grâce :

- à la prise en compte de l'absentéisme dans l'attribution du régime indemnitaire (- 19 000 Euros) et de la prime de fin d'année (-25 000 Euros)
- à la limitation de recours à des non titulaires saisonniers, (-25 000 euros)

De plus, l'audit portant sur la vérification et l'optimisation des charges sociales opposables aux agents titulaires et contractuels nous a permis :

- d'obtenir le remboursement de 12 617 Euros en 2017,

En 2018, un certain nombre de décisions gouvernementales vont venir impacter la masse salariale :

- la revalorisation du SMIC de 1,23% (+ 12 000 euros),
- le rétablissement de la journée de carence (- 30 000 euros),
- la diminution de la cotisation d'assurance maladie de 1,62 points (- 125 000 euros),
- la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice (+ 140 000 euros).

Troisième point : Le temps de travail et l'absentéisme :

En matière d'absentéisme, en 2017 on note une augmentation de 14 % des jours d'absences pour raisons de santé soit 2 500 jours en plus par rapport à 2016.

L'augmentation la plus significative concerne la maladie ordinaire (+ 2 000 jours) en raison d'un taux de gravité plus important car nous comptons de nombreuses longues absences pour maladie ordinaire.

Dans le même temps le nombre de petits arrêts, inférieurs à 5 jours, a diminué.

Les projets d'investissements 2018

Réaménagement durable du quartier de la Gavotte

Le projet de Réaménagement du quartier de la Gavotte (projet Victor Hugo) entre en phase opérationnelle avec le démarrage des opérations de désamiantage et de démolition du bâtiment V Hugo, de la crèche, et l'enfouissement des réseaux.

Les marchés de travaux ont été lancés et la 1ère tranche concerne la construction du groupe scolaire, de la cantine et de l'IdThèque pour une durée prévisionnelle de 19 mois.

Rappelons que le groupe scolaire permettra de réunir l'école maternelle et élémentaire qui font l'objet d'une implantation distincte et que pour répondre aux besoins d'une population en augmentation il sera équipé de 2 classes de maternelle et 3 classes élémentaires supplémentaires par rapport à la capacité d'accueil actuelle.

Ce projet structurant et innovant est labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen « Label Or » qui est la distinction la plus haute grâce à sa conception thermique, son intégration environnementale et la dimension sociale de ces équipements publics.

Le projet prévoit une chaufferie bois qui alimentera le groupe scolaire.

Pour échelonner le financement de ce projet sur plusieurs exercices budgétaires, la commune va utiliser la technique de pilotage budgétaire des projets pluriannuels (AP/CP) et soumettra au conseil municipal de Mars 2018 l'ouverture d'une autorisation de programme déclinant les crédits de paiement prévisionnels pour chaque exercice budgétaire.

Requalification du quartier des Cadeneaux

Le point de départ de cette opération est prévu début du 2^{ème} trimestre 2018, les marchés ayant été notifiés aux entreprises retenues. Ce projet comprend la requalification d'une partie de la

Vieille Route de la Gavotte, visant à sécuriser et d'augmenter les places de stationnement, la création de cheminements piétons, la mise en valeur avec des aménagements paysagers ainsi que la requalification des abords de l'église des Cadeneaux.

Requalification quartier Basse Gavotte – Aménagement du square Jean Moulin

Ce projet démarrera également au début du 2^{ème} trimestre 2018 avec comme première tranche la création d'un parking aménagé sur le square Jean Moulin comprenant des travaux de réseau pluvial et la mise en place de la vidéosurveillance, l'amélioration des cheminements piétons et la valorisation des espaces. Les études pour la 2^{ème} tranche prévue en 2019 démarreront cette année. Celle-ci comprenant l'aménagement de la Place des Tabords et le chemin des Petits Cadeneaux.

Elargissement Chemin de Velaux

La désignation d'un maître d'œuvre pour ce projet est prévue en 2018. Celui-ci consiste à sécuriser le cheminement des piétons sur le chemin de Velaux depuis Plan de Campagne, en direction de la Voilerie avec la création d'un trottoir aux normes en vigueur, sur la partie gauche en direction de la Voilerie.

Ce projet prévu en 2017 a été retardé en raison des délais nécessaires pour la réalisation des acquisitions foncières.

Groupes scolaires

En matière de maintenance l'accent sera mis cette année sur la sécurité avec des travaux de mise en conformité électrique, d'équipement et de contrôle des alarmes anti-intrusion, de remplacement des alarmes incendie et des extincteurs.

Par ailleurs un plan de déploiement de la vidéoprotection aux abords des écoles avec pour première tranche l'équipement des groupes scolaires Renardière , Amandiers et Castel Hélène est prévue pour la rentrée scolaire 2018.

En matière de confort thermique un marché de fourniture et pose de stores va être lancé pour pouvoir équiper les écoles en fonction des besoins

Réseaux Humides

S'agissant des réseaux humides, l'opération de raccordement du quartier du Plan des Pennes avec la création des réseaux eaux usées dans les secteurs des Jonquiers, du Brusq et sur l'avenue des Bastides, et la création des réseaux eaux pluviales et eau potable sur le Plan des Pennes entre en phase opérationnelle avec le lancement des marchés de travaux après la réalisation d'études longues et complexes.

Rappelons que la compétence eau et assainissement a été transférée à la Métropole Aix Marseille Provence au 1^{er} janvier 2018 et qu'une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage a été signée en décembre 2017 pour permettre à la commune de poursuivre les opérations engagées.

Parallèlement les travaux d'entretien et grosses réparations, et de mises en sécurité, sur les voiries communales ainsi que les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent.

La régie interviendra également sur différents chantiers de rénovation sur les bâtiments publics.

La mise en place d'un magasin aux services techniques est également étudiée afin de constituer un stock de fourniture et en optimiser la gestion.

En matière d'équipements sportifs :

Outre les travaux d'entretien courant des équipements sportifs le marché de construction de vestiaires sur la piste Jean Roure lancé en 2017 a été déclaré infructueux en raison d'offres largement supérieures au budget alloué à l'opération. Il a été relancé pour équiper l'école d'athlétisme de l'Amicale des Pennes Mirabeau d'un modulaire à vocation de vestiaires et stockage qui sera équipé de sanitaires publics.

En parallèle de tous ces projets, les travaux d'entretien courant des équipements communaux se poursuivent pour améliorer et maintenir le patrimoine à destination des usagers et des associations.

Conclusion : Dans un contexte financier où le manque de visibilité demeure nous avons choisi de poursuivre le développement de notre territoire en portant des projets ambitieux et responsables pour améliorer les équipements publics et les services à la population.